## Norme internationale



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION•MEЖДУНАРОДНАЯ OPFAHU3AЦИЯ ПО CTAHДAPTU3AЦИИ•ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## Baies de genièvre (*Juniperus communis* Linnaeus) — Spécifications

Juniper berries (Juniperus communis Linnaeus) - Specification

Première édition – 1984 06-0h STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 7377:1984 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fa70ce39-19ee-4eac-908e-038e677b31c6/iso-7377-1984

CDU 633.83 Réf. nº: ISO 7377-1984 (F)

Descripteurs: produit agricole, assaisonnement, épice, genièvre (baie), spécification.

### **Avant-propos**

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

iTeh STANDARD PREVIEW

La Norme internationale ISO 7377 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, Produits agricoles alimentaires, ete a été soumise aux comités membres en avril 1983.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : ISO 7377:1984

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fa70ce39-19ee-4eac-908e-

Afrique du Sud, Rép. d'

Allemagne, R. F. Autriche

Corée, Rép. dém. p. de

Égypte, Rép. arabe d' Espagne

France

Hongrie

Inde Iran Iraq

Kenya Pays-Bas

Philippines

038e677**Pòlogrie**o-7377-1984

Portugal Royaume-Uni Tchécoslovaquie

Turquie URSS Yougoslavie

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

## Baies de genièvre (*Juniperus communis* Linnaeus) — Spécifications

#### 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale décrit les spécifications des baies de genièvre entières (*Juniperus communis* Linnaeus).

Des recommandations relatives aux conditions d'entreposage et de transport sont données en annexe B.

#### 4 Spécifications

#### 4.1 Odeur et flaveur

Le genièvre doit avoir une odeur parfumée et plaisante, ainsi qu'une flaveur arômatique douceâtre caractéristique de l'épice. Il doit être exempt d'odeur de moisi ou autres flaveurs étrangères.

Le genièvre doit être exempt d'insectes vivants, de moisissures,

et pratiquement exempt d'insectes morts, de fragments

d'insectes et de contamination par les rongeurs visibles à l'œil

particuliers. Si le grossissement est supérieur à X 10, mention

### iTeh STANDARD PREVIEW

#### 2 Références

### (standards.

4.2 Absence d'insectes, de moisissures, etc.

ISO 927, Épices — Détermination de la teneur en matières étrangères.

ISO 733

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sint/facorrige, st/necessaire, dans le cas d'une vision anormale) ou

ISO 928, Épices — Détermination des cendres totales 77b31c6/iso-7 avec le grossissement pouvant s'avérer nécessaire dans des cas

ISO 930, Épices — Détermination des cendres insolubles dans l'acide.

ISO 939, Épices — Détermination de la teneur en eau — Méthode par entraînement.

ISO 948, Épices — Échantillonnage.

ISO 2825, Épices — Préparation d'un échantillon moulu pour analyse.

ISO 6571, Épices, aromates et herbes — Détermination de la teneur en huiles essentielles. 1)

## 4.3 Matières étrangères

Les matières étrangères comprennent :

doit en être faite dans le procès-verbal d'essai.

- a) la poussière, les souillures, les pierres, les morceaux de bois, etc.;
- b) toutes les parties de plantes autres que les baies de genièvre (aiguilles de pin, etc.).

La proportion de matières étrangères, lorsqu'elle est déterminée selon la méthode décrite dans l'ISO 927, ne doit pas dépasser les valeurs figurant dans le tableau 1, selon chaque catégorie.

#### 3 Description

Les baies de genièvre sont les fruits mûrs et partiellement séchés du *Juniperus communis* Linnaeus. Les baies sont sphériques, ont entre 5 et 9 mm de diamètre, et leur couleur varie du brun foncé au bleu foncé.

## 4.4 Baies ridées, non mûres, endommagées et décolorées

Le pourcentage de baies ridées, non mûres, décolorées ou endommagées, ne doit pas dépasser les valeurs figurant dans le tableau 1, selon chaque catégorie.

<sup>1)</sup> Actuellement au stade de projet.

#### 4.5 Classification

Voir tableau 1.

Tableau 1 — Classification

Catégorie	Teneur en matières étrangères, % (m/m), max.	Proportion de baies ridées, non mûres, endommagées et décolorées % (m/m), max.	
1	0,5	10,0	
2	1,0	20,0	
3	2,0	20,0	

#### 4.6 Spécifications chimiques<sup>1)</sup>

Le genièvre doit satisfaire aux spécifications données dans le tableau 2.

#### Échantillonnage

Échantillonner le genièvre selon la méthode spécifiée dans I'ISO 948.

iTeh STA

Emballage et marquage

#### 7.1 Emballage

I'ISO 2825.

Le genièvre doit être emballé dans des récipients propres, sains et secs, fabriqués en matière qui ne puisse avoir d'action sur le produit et le protège contre une reprise d'humidité ou une perte en matières volatiles, par exemple boîtes en fer blanc, caisses en bois ou sacs en jute neufs.

L'échantillon moulu pour analyse doit être préparé selon

#### 7.2 Marquage

Les indications particulières suivantes doivent être inscrites directement ou sur une étiquette, sur chaque récipient :

- a) nom du produit et nom commercial ou, le cas échéant, marque;
- b) nom et adresse du producteur ou de l'emballeur;
- c) numéro de code ou de lot;

La masse minimale de l'échantillon pour laboratoire doit être de

ISO 7377:1) pays de production;

#### Méthodes d'essai

Les échantillons de genièvre doivent être analysés pour s'assurer de leur conformité aux spécifications de la présente Norme internationale, en suivant les méthodes mentionnées en 4.3 et dans les tableaux 1 et 2.

n.ai/catalog/standards/sist/fa70ce39-19ee-4eac-908e-038e677b31c6/iso\_73.v/-1984 renseignement demandé par l'acheteur, tel https://standards.iteh.ai/catalog/standards que l'année de récolte et la date de l'emballage (si elles sont connues).

> h) éventuellement référence au numéro de la présente Norme internationale.

Tableau 2 - Spécifications chimiques

Caractéristique			Spécification	
			Zone 2*	d'essai
Teneur en eau, $\%$ $(m/m)$ , max.			16	
Cendres totales, % $(m/m)$ sur sec, max.			4,0	
Cendres insolubles dans l'acide, $\%$ ( $m/m$ ) sur sec, max.			1,0	
	Catégorie 1	0,8	1,5	
Teneur en huiles essentielles, ml/100 g sur sec, min.	Catégorie 2	0,6	1,2	ISO 6571
	Catégorie 3	0,5	1,0	

Voir annexe A.

<sup>1)</sup> Des limites concernant les substances toxiques seront ajoutées ultérieurement, en accord avec les recommandations de la commission FAO/OMS du Codex alimentarius.

#### Annexe A

#### Zones de production

(Cette liste est non limitative, et est seulement donnée à titre d'information.)

#### Zone 1:

Finlande Norvège Nord de l'URSS Royaume-Uni Suède

Baies de genièvre ayant des teneurs en huiles essentielles assez basses

#### Zone 2:

Albanie Bulgarie Espagne France Hongrie Italie Yougoslavie

Baies de genièvre ayant des teneurs en huiles essentielles assez élevées

#### iTeh STANDARD PREVIEW Annexe B (standards.iteh.ai)

## Recommandations relatives aux conditions d'entreposage et de transport

https://starcettle.ainh.exe.nel.fairt.pad.pafrije.inftegrante-dena norme.)8c-

- B.1 Les emballages de genièvre doivent être entreposés dans des locaux couverts, bien protégés du soleil, de la pluie et d'une chaleur excessive.
- **B.2** L'entrepôt doit être sec, exempt d'odeurs désagréables, et protégé contre l'entrée d'insectes et autres déprédateurs. La ventilation doit être réglée de manière à assurer une bonne ventilation en période sèche et à être entièrement arrêtée en période humide. Des dispositions appropriées doivent être prises pour permettre la fumigation dans l'entrepôt.
- **B.3** Les emballages doivent être manipulés et transportés de manière qu'ils soient protégés de la pluie, du soleil ou d'autres sources de chaleur excessive, des odeurs désagréables et de toute contamination, en particulier dans les cales de navires.

## Page blanche

# iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 7377:1984 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fa70ce39-19ee-4eac-908e-038e677b31c6/iso-7377-1984

## Page blanche

# iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 7377:1984 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fa70ce39-19ee-4eac-908e-038e677b31c6/iso-7377-1984

## Page blanche

# iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 7377:1984 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fa70ce39-19ee-4eac-908e-038e677b31c6/iso-7377-1984